



MAIRIE DE VENELLES

BUDGETS PRIMITIFS 2024



Le budget principal de la commune

La reprise anticipée des résultats permet d'intégrer au BP 2024 les résultats de clôture 2023 avant le vote du compte financier unique prévu au prochain conseil municipal en juin 2024 .

A la clôture 2023 le résultat de fonctionnement d'un montant de **4 221 926,76 €** est affecté au budget 2024 en excédent de fonctionnement reporté (R 002).

Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 d'un montant de **- 421 100,54 €** est repris au budget primitif 2024 en déficit d'investissement reporté (D001).

Les restes à réaliser en investissement d'un montant de 2 586 312,08 € en dépenses et de 3 008 789,58 € en recettes sont reportés sur le budget primitif 2024.



Dépenses de fonctionnement

Intitulé	Crédits ouverts en 2023	BP 2024	Variation 2023/2024
011 Charges à caractère général	3 431 267 €	3 303 665,00 €	-3,72%
012 Charges de personnel et assimilés	5 915 525 €	6 300 601,00 €	6,51%
014 Atténuation de produits	263 918 €	251 000,00 €	-4,89%
023 Virement à la section d'investissement	3 854 378,26	3 965 998,76 €	2,90%
042 Opérations d'ordre entre sections	1 024 369,00	1 200 000,00 €	17,15%
65 Charges de gestion courante	1 015 720 €	996 895,00 €	-1,85%
66 Charges financières	82 041 €	81 782,00 €	-0,32%
67 Charges exceptionnelles	20 000 €	15 000,00 €	-25,00%
68 Dotations aux provisions	3 500,00 €	18 500,00 €	428,57%
Dépenses de fonctionnement	15 610 718,26 €	16 133 441,76 €	3,35%



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles :

- **Les dépenses à caractère général (chapitre 011) de 3 303 665 €** baissent . Elles tiennent compte des efforts des différents services et d'une baisse du coût de l'électricité alors même que la commune ne bénéficiera plus de l'aide de l'Etat dite « amortisseur électricité » (115 000 € sur 2023) et qu'elle subira l'inflation 2024 estimée à +2.5 % (+80 000 € / CA 2023).
- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) de 6 300 601 €** augmentent du fait des facteurs externes s'imposant à la commune : le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (échelons, grades et promotions internes), l'impact financier en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents (décret n°2023-519 du 28 juin 2023) , la revalorisation du taux horaire du SMIC ...



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles :

• **Les atténuations de produits (chapitre 014) de 251 000 €** baissent du fait des efforts de la commune pour la construction de logements sociaux. Sur la période triennale 2023 -2025 la commune n'aura plus de majoration sur le prélèvement SRU soit une baisse de 26 362 €. Le prélèvement sera de 206 000 € (226 362 € en 2023). Sur ce chapitre la part « prélèvement » du FPIC de 45 000 € augmente (36 918 € en 2023) du fait de la perte programmée pour la Métropole de son éligibilité à ce dispositif.

• **Les charges de gestion courante (chapitre 65) de 996 895 €** baissent car en 2023 étaient inscrits sur ce chapitre les crédits pour le remboursement du filet de sécurité.

La subvention d'équilibre versée au CCAS de 500 000€ augmente sur le BP 2024 de 75 000 € par rapport à 2023 pour tenir compte de la mise à disposition d'un agent au CCAS.

Le montant des subventions versées aux associations est de 337 545 €.



Dépenses de fonctionnement

- **Les charges financières (chapitre 66) de 81 782 €** correspondent aux intérêts de la dette. La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2023 et ne va pas en souscrire en 2024.
- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) de 15 000 €** permettent de couvrir des remboursements ou annulations de titres à la demande du service de gestion comptable.
- **Les dotations aux provisions (chapitre 68) de 18 500 €** permettent de couvrir le risque de non recouvrement de certains titres de recettes une fois que le comptable public a effectué toutes les poursuites ou de faire des provisions pour risques liés à des contentieux .

Les dépenses d'ordre :

Il s'agit du chapitre 042 en dépenses d'un montant de **1 200 000 €** pour les dotations aux amortissements. Pour rappel les biens acquis à compter du 1er janvier 2023 du fait du passage en M57 sont amortis prorata temporis.

On retrouvera cette somme en recettes d'investissement au chapitre 040.



Dépenses de fonctionnement

A RETENIR

L'année 2023 a été marquée par une nouvelle augmentation des coûts de l'énergie et par une inflation toujours importante.

La commune a fait des efforts pour maîtriser ses consommations d'électricité (-50% sur l'éclairage public) et de gaz et fuel (-30%) entre 2022 et 2023 .

La bonne gestion de ses dépenses lui permet d'atteindre en 2023 l'objectif fixé d'un taux d'épargne brut de plus de 10%.

En 2024 les dépenses d'électricité devraient baisser mais n'atteindront plus les montants des années antérieures à 2022.

Il est donc essentiel en fonctionnement de garder une bonne maîtrise des dépenses et d'optimiser les recettes issues des services.



Recettes de fonctionnement

Intitulé	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Variation 2023/2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 803 013,26	4 221 926,76 €	11,02%
013 Atténuation de charges	45 000 €	35 000,00 €	-22,22%
042 Opération d'ordre entre sections	200 000,00 €	100 000,00 €	-50,00%
70 Produits des services et du domaine	486 973 €	632 618,00 €	29,91%
73 Impôts et taxes	2 020 388 €	2 043 758,00 €	1,16%
731 Fiscalité locale	7 889 601 €	8 151 664,00 €	3,32%
74 Dotations subventions participations	895 818 €	788 566,00 €	-11,97%
75 Autres produits de gestion courante	269 925 €	121 509,00 €	-54,98%
76 Produits financiers	- €	37 400,00 €	
78 Reprises,provisions		1 000,00 €	
Recettes de fonctionnement	15 610 718,26 €	16 133 441,76 €	3,35%



Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement :

- **Les atténuations de charges (chapitre 013) de 35 000 €** correspondent au remboursement de personnel en maladie.

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70) sont estimés à 632 618 €**

En 2024 ce chapitre augmente du fait essentiellement de la valorisation du patrimoine communal : location des salles de l'Etincelle, redevances perçues pour la mise à disposition de la salle de danse, de la salle de boxe, du pixel café ...Il comprend également le remboursement par le CCAS d'un agent mis à disposition par la commune.

- **Les ressources issues de la Métropole (73) : 2 043 758 €**

L'Attribution de compensation reste stable à 1 821 949 €.

La Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 69 765 € en 2023 passe à 116 809 € mais parallèlement le reversement du FPIC devrait baisser et la commune ne percevra plus l'aide pour le ramassage des déchets en pieds de colonne.



Recettes de fonctionnement

- **La fiscalité locale (731) : 8 151 664 €**

Les taux communaux des taxes ne sont pas modifiés en 2024.

La hausse des ressources issues de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaire et donc due à la revalorisation des bases .

Les bases de foncier bâti et non bâtis sont revalorisées chaque année par les services de l'Etat en fonction de l'inflation. L'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) constaté en novembre 2023 étant de **+ 3,9%** par rapport à novembre 2022, le coefficient légal appliqué sur les bases 2023 sera donc de 1,039 (contre 1,071 en 2023).

L'augmentation de bases en 2024 tient également compte de l'opération Michelin.

- **Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) de 788 566 €**

En 2024 la Dotation Globale de Fonctionnement restera stable par rapport à 2023. Avec la signature de la CTG (Convention Territoriale Globale), la participation de la CAF pour la petite enfance ne sera plus versée à la commune mais directement aux acteurs de ce secteur.



Recettes de fonctionnement

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) de 121 509 €** concernent les loyers de la gendarmerie (106 509 €) pour mais aussi les recettes liées aux concessions dans les cimetières et remboursements divers.
- **Les produits financiers (chapitre 76)** d'un montant de **37 400 €** sont issus du placement sur des comptes de dépôts à terme de 1 Million d'euros de trésorerie effectué en fin d'année 2023.
- **Les reprises et provisions (chapitre 78) 1 000 €** sont prévus si demandées par le service de gestion comptable .

Les recettes d'ordre :

Il s'agit en recettes de fonctionnement au chapitre 042 de crédits d'un montant de **100 000€** pour amortir les subventions qui sont affectées à des bien amortissables (reprises de subventions). Les crédits sont également inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 040.



Recettes de fonctionnement

A RETENIR

En 2024, les recettes issues de la fiscalité locale augmentent du fait de la revalorisation des bases uniquement car les taux restent inchangés .

Les dotations de l'Etat restent stables mais la commune ne touchera pas les aides exceptionnelles liées aux dépenses énergétiques.

Les recettes issues de la valorisation de son patrimoine vont augmenter du fait de l'exploitation des salles de l'Étincelle en particulier .



Dépenses d'investissement

Intitulé	Crédits ouverts 2023	BP 2024 (avec les RAR 2023)	Variation 2023/2024
001- Solde exécution section investissement	0,00 €	421 100,54 €	
040 Opération d'ordre entre section	200 000,00	100 000,00 €	-50%
041- Opérations patrimoniales	600 000,00 €	550 000,00 €	-8%
10- Dotations fonds divers et réserves	10 000,00 €	0,00 €	-100%
16- Emprunts et dettes assimilées	576 700,00 €	583 373,00 €	1%
20- Immobilisations incorporelles	507 743,94	676 765,94 €	33%
204- Subventions d'équipement	452 743,00	445 498,00 €	-2%
21- Immobilisations corporelles	2 682 893,16 €	1 647 738,96 €	-39%
23- Immobilisations en cours	466 809,04 €	36 148,20 €	-92%
Autorisations de Programme	5 715 433,32 €	6 023 721,20 €	5%
45- Opération sous mandat	4 731 159,40 €	3 793 851,77 €	-20%
Dépenses d'investissement	15 943 481,86 €	14 278 197,61 €	-10%



Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement :

- **Le remboursement de l'annuité en capital des emprunts (chapitre 16) : 583 373 €.**
- **Les crédits affectés aux immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 676 765 €** qui se répartissent pour moitié entre les études et les logiciels informatiques.
- **Les subventions d'équipement (chapitre 204) de 445 498€** comprennent la subvention foncière pour l'opération Verdon (365 000 €) mais aussi les subventions d'équipement pour les associations (17 498 €) et les subventions aux particuliers liées au dispositif « opérations façades» (63 000 €)
- **Les crédits affectés aux immobilisations corporelles (chapitre 21) de 1 647 738 €** comprennent les équipements matériels des différents services et l'achat de terrains dont celui des Figueirasses (577 465 €) .



Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement :

Les différentes opérations liées aux Autorisations de programme pour un montant de 6 023 721 € selon le détail ci-dessous :

Intitulé	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Variation 2023/2024
2015002 Pole culturel	1 757 273,32 €	181 884,20 €	-90%
2016001 Parc des sports	569 000,00 €	373 000,00 €	-34%
2016002 Voirie	2 200 000,00 €	2 886 077,00 €	31%
2016003 Bâtiments	429 160,00 €	480 000,00 €	12%
2021001 Bégude	50 000,00 €	50 000,00 €	0%
2023001 Eclairage Led	600 000,00 €	566 760,00 €	-6%
2023002 Gendarmerie	110 000,00 €	1 160 000,00 €	955%
2024001 Rénovation énergétique	0,00 €	276 000,00 €	
2024002 Renaturation cours école	0,00 €	50 000,00 €	
Dépenses d'investissement	5 715 433,32 €	6 023 721,20 €	5%



Dépenses d'investissement

• **Les opérations sous mandats aux comptes 45 d'un montant total de 3 793 851 €** font l'objet de conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO) de la Métropole ou d'autres partenaires comme la régie des Eaux du pays d'Aix à la commune. Les crédits inscrits en dépenses le sont aussi en recettes selon la temporalité de l'avancement des travaux et des acomptes ou remboursements des dépenses par le tiers.

Les dépenses d'ordre :

Elles sont le pendant des dépenses d'ordre inscrites à la section de fonctionnement pour les reprises de subventions .

A RETENIR

En 2024 la commune poursuit son programme de mandat en axant ses priorités sur la transition écologique dans le cadre du projet « Venelles en Transition » et de son Agenda 2030 coconstruit avec les habitants .



Recettes d'investissement

Intitulé	Crédits ouverts 2023	BP 2024 (avec les RAR)	Variation 2023/2024
001- Solde exécution de la section d'investissment	116 455,86 €	0,00 €	
021- Virement de la section de fonctionnement	3 854 378,26 €	3 965 998,76 €	3%
040- Opérations d'ordre	1 024 369,00 €	1 200 000,00 €	17%
041- Opérations patrimoniales	600 000,00 €	550 000,00 €	-8%
10- Dotations fonds divers et réserves	1 485 085,84 €	1 130 000,00 €	-24%
13- Subventions investissement	4 416 760,90 €	4 379 145,00 €	-1%
27-Autres immobilistaions financières	484,00 €	1 873,00 €	287%
45- Opération sous mandat	4 445 948,00 €	3 051 180,85 €	-31%
Recettes d'investissement	15 943 481,86 €	14 278 197,61 €	-10%



Recettes d'investissement

Le programme d'investissement est financé par l'autofinancement mais aussi par :

- **Le FCTVA (chapitre 10)** qui correspond au remboursement de la TVA des équipements réalisés en N-1: **950 000 €.**
- **La taxe d'aménagement (chapitre 10)** reversée à la commune par la Métropole : **180 000 €.**
- **Les subventions (chapitre 13) accordées** par la Métropole, le Département, la Région et l'État : **4 379 145 €.**

A RETENIR

L'investissement est principalement financé par les subventions de nos partenaires.

En 2024, la commune s'engage au côté du département dans le PACTE (Plan D'Accélération pour la Transition Ecologique) 2023-2028 et va négocier un Contrat Départemental pour la Transition Ecologique pour ses futurs investissements alors que le CCPD passé avec la Métropole se terminera en 2025.



Le budget annexe de production d'énergie

Ce budget concerne les panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs sites :

- Halle des Sports Nelson Mandela au parc des sports.
- Salle polyvalente au parc des sports.
- Hôtel de Ville.
- Arbre solaire sur la place des Logis.
- Ombrières photovoltaïques du parc des sports.

La production d'énergie solaire relève d'une activité industrielle et commerciale individualisée dans un budget annexe de nomenclature M41 assujetti à la TVA avec un amortissement des installations.



Résultats 2023

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	27 004,08			35 137,37	27 004,08	35 137,37
Opérations de l'exercice	0,00	118 506,61	35 012,10	51 909,38	35 012,10	170 415,99
TOTAUX	27 004,08	118 506,61	35 012,10	87 046,75	62 016,18	205 553,36
Résultats de clôture		91 502,53		52 034,65		143 537,18
Restes à réaliser	221 432,42	98 347,56			221 432,42	98 347,56
TOTAUX CUMULES	248 436,50	216 854,17	35 012,10	87 046,75	283 448,60	303 900,92
RESULTATS DEFINITIFS		-31 582,33		52 034,65		20 452,32

résultat de fonctionnement de l'exercice =	16 897,28 €
résultat d'investissement de l'exercice =	118 506,61 €
résultat fonctionnement et investissement de l'exercice =	135 403,89 €



Le budget annexe de production d'énergie 2024

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	22 000,00 €	Chapitre 70	Vente électricité	55 000,00 €
Sous total		22 000,00 €	Sous total		55 000,00 €
Chapitre 042	Amortissements	26 000,00 €	Chapitre 002	Résultat exercice antérieur	20 452,32 €
Chapitre 023	Virement à l'investissement	27 452,32 €			
Total		75 452,32 €	Total		75 452,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 21	Installations	26 000,00 €	Chapitre 13	Subventions	98 347,56 €
Chapitre 23	Installations	248 884,74 €	Chapitre 10	Dotation de réserve	31 582,33 €
Sous total		274 884,74 €	Sous total		129 929,89 €
			Chapitre 001	Résultat exercice antérieur	91 502,53 €
			Chapitre 042	Amortissement installations	26 000,00 €
			Chapitre 021	Virement d'exploitation	27 452,32 €
Total		274 884,74 €	Total		274 884,74 €



Le budget annexe de production d'énergie

En fonctionnement : le budget est équilibré à 75 452,32 €

En dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 011) d'un montant de **22 000 €** comprennent les éventuels frais de maintenance, de réparation et d'entretien des différentes installations.

L'autre poste de dépense important concerne les dotations aux amortissements (chapitre 042) d'un montant de **26 000 €** qu'on retrouve en recette d'investissement.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est fixé à **27 452,32 €** pour équilibrer le budget.

En recettes :

La vente de l'électricité de 55 000 € (chapitre 70) et la reprise du résultat de l'exercice antérieur (chapitre 002) pour **20 452,32 €** .

En investissement: le budget est équilibré à **274 884,74 €** pour la fin des dépenses et recettes liées à l'opération des ombrières photovoltaïques du parc des sports et d'éventuels remplacements de panneaux sur d'autres sites. La reprises des résultats 2023 et les restes à réaliser sont également inscrits au BP 2024 .



CONCLUSION

En fonctionnement malgré l'augmentation du coût de l'énergie depuis 2022, et une inflation importante, la commune garde **une bonne maîtrise de ses dépenses et optimise les recettes issues de son patrimoine et des services.**

En investissement, la commune poursuit son programme de mandat en axant ses priorités sur la transition écologique dans le cadre du projet « Venelles en Transition » et de son Agenda 2030.

Une nouvelle autorisation de programme dite « Sobriété énergétique » votée dès 2023 marque cette volonté avec différents projets comme le passage en Led de l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments, la renaturation des cours d'écoles...

En 2024, les taux d'imposition resteront inchangés et la commune n'aura pas recours à l'emprunt. En effet le résultat de clôture du budget 2023 et les subventions de nos partenaires permettront de poursuivre les dépenses d'investissement prévues cette année.